



Vertigineux 12-15 ans & DÉCOIFFANT



Des vacances, d'aventures à la découverte des sports de pleine nature, mais pas que !

Programme

Deval'kart : au commandement d'un kart non motorisé, descends à ton rythme les pistes et remonte sans efforts grâce au téléski.

Escalade : pars à l'assaut de la montagne !

Trampoline : une initiation à une discipline bondissante pour des sensations uniques sur deux trampolines professionnels

Raid VTT : découvre le parc du Pilat avec à la clé des panoramas à couper le souffle... **1 nuit en bivouac** en pleine nature

La semaine sera ponctuée par une descente en **Rafting** sur la rivière aménagée de Saint-Pierre de Boeuf.



Hébergement

Implanté au cœur du petit village du Bessat, à 1170 mètres d'altitude, le centre « La Traverse » est le lieu idéal pour effectuer une première colo.
Chambres de 4 lits simples avec douches à chaque étage.
1 nuit en Bivouac

Encadrement : 1 directeur / 1 adjoint-assistant sanitaire / 1 animateur diplômé pour 10 enfants

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé à 1173 mètres d'altitude, le village du Bessat est le plus haut village du massif du Pilat et la plus haute commune du département de la Loire. Niché sur la zone boisée du Haut-Pilat, à 15 km de St-Etienne et à 60 km de Lyon, le centre La Traverse est idéalement placé pour la pratique des activités de pleine nature.

► Cadre de vie (type d'hébergement / effectifs)

Bâtiment principal en pierre de 2 étages prolongé par une structure de plain-pied, où sont situées les salles de restauration, la cuisine et les salles d'activités. A chaque étage : 10 chambres de 4 lits avec lavabo.

Sanitaires complets à chaque étage.

Effectif : 24 participants maximum

ACTIVITES

Deval'kart : au commande d'un kart non motorisé, descends à ton rythme les pistes et remonte sans efforts grâce au téléski.

Escalade: pars à l'assaut de la montagne !

Trampoline: une initiation à une discipline bondissante pour des sensations uniques sur deux trampolines professionnels

Raid VTT : découvre le parc du Pilat avec à la clé des panoramas à couper le souffle...

La semaine sera ponctuée par une descente en **Rafting** sur la rivière aménagée de Saint-Pierre de Boeuf.

Autres activités : Grands jeux, veillées...

UNE JOURNÉE TYPE

7h30-9h	Réveil échelonné
8h-9h15	Petit déjeuner
9h15-9h30	Toilette et rangement
9h30 - 12h30	Activités
12h30- 13h15	Déjeuner
13h15 - 14h	Temps calme
14h-16h45	Activités
16h45-17h15	Goûter
17h15-19h	Douche / Temps libre
19h15-20h	Repas
20h15-21h30	Veillée
22h15	Coucher

LE RYTHME DE L'ENFANT

Proposer des vacances collectives de qualité c'est prendre en compte les intérêts et les envies de chacun mais aussi ses besoins et son rythme. Un temps calme pourra être mis en place après le déjeuner si l'équipe d'animation estime qu'il est pertinent de se reposer un peu dans le cas où le reste de la journée serait jugé demandeur en énergie. Cependant si les jeunes ressentent le besoin de se défouler un peu car ils auront surtout fait des activités d'intérieur les animateurs feront en sorte de mettre en place des activités répondant à ce besoin.

Tout au long du séjour les jeunes auront le choix de participer aux veillées ou de se coucher plus tôt, de se livrer à des activités plus tranquille, lecture, jeux de société...

REGLES DE VIE

Les règles de vie « charte du bien vivre ensemble» seront créées de manière ludique lors de la première journée des séjours. Elles ont pour fonction d'établir un cadre et de permettre de vivre ensemble en donnant des repères aux publics.

Pratique addictive

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous aurions obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

Comportement général

Tout a été mis en œuvre pour que votre enfant passe des vacances inoubliables et riches en découvertes.

Cependant, si son comportement était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à sa charge.

L'ALIMENTATION

Tous les repas sont confectionnés sur le centre. Les menus sont élaborés en étroite collaboration avec le cuisinier et la direction. Nous veillons à proposer une trame équilibrée, privilégiant des produits frais et de saison... Le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement repose sur les principes de laïcité, le refus de consommer certains aliments n'a aucune incidence. Nous opterons pour un remplacement ou la compensation de ces aliments par d'autres au cours du repas. Les parents ou les responsables légaux sont invités à nous informer au moment de l'inscription. Les régimes alimentaires spécifiques liées à des allergies font l'objet d'une attention particulière.

L'ARGENT DE POCHE

L'argent de poche est récupéré lors de l'inventaire d'arrivée et il est mis dans une enveloppe nominative avec le montant écrit dessus. Une feuille récapitulative des objets de valeur et agent de poche, avec signature de l'enfant est faite le 1er jour lors de l'inventaire. Il est remis dans le sac de l'enfant lors de l'inventaire de fin de séjour au dernier moment.

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

En cas de traitement médical en cours, joindre la copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. C'est l'assistant(e) sanitaire du centre de vacances qui assure la délivrance des médicaments auprès des jeunes, dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir : attention, les médicaments doivent impérativement être accompagnés d'une copie de l'ordonnance à jour.

A défaut de la copie de l'ordonnance, nous ne pourrons administrer aucun médicament.

ASSURANCE

Tous les participants à nos séjours sont couverts par l'assurance du centre de vacances. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de mutuelle. Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause avant la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration.

DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Par courrier : Centre la Traverse – 2 Rue Traversière – 42660 LE BESSAT

Par mail : coloslebessat@gmail.com

Par téléphone : De manière générale les téléphones seront récupérés en début de séjour et confiés à un animateur référent qui les rangera dans un lieu sécurisé. Ces téléphones seront rendus lors des temps de fin de journée (17h-19h). Selon l'âge de l'enfant et le rapport de confiance avec l'animateur, le téléphone pourra être laissé au jeune à d'autres temps de la journée.
Vous pouvez appeler le bureau de la direction entre 12h et 13h et entre 18h30 et 20h.

Pour avoir des nouvelles de votre enfant nous vous conseillons

Le blog :

<http://www.ondonnédesnouvelles.com>

Le mot de passe vous sera transmis avec la convocation de départ.

Chaque jour lors du goûter, les enfants messages envoyés par les parents sont distribués aux enfants. Les enfants peuvent s'ils le souhaitent participer à faire vivre le Blog.

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour / trousseau spécifique :

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le carnet de voyage.

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise. Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de types montre, lunettes de soleil... L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Pour les moins de 12 ans, le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires.

Au-delà de 12 ans, le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

MEMO

Documents à remettre le jour de l'inscription:

- La fiche de renseignements individuels et médicaux (avec N° de portable des parents) et toutes les informations qui seraient importantes de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)
- L'imprimé droit à l'image complété

Attention, en l'absence de la réception de ces documents, le centre ne pourra pas accueillir votre jeune.

Documents à remettre le jour de la colo:

- Les médicaments et l'ordonnance en cas de besoin

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !



la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Vacances
POUR TOUS

Séjours
linguistiques
la LIGUE de l'enseignement

Nom :

Prénom :

Adresse :

Sexe : M F Date de naissance : / /

Taille : M Poids : KG

photo

Renseignements médicaux et individuels

À REMETTRE AU MOMENT
DE L'INSCRIPTION

Numéro de réservation : Séjour : (comme indiqué sur la confirmation de réservation en haut à gauche)

Dates du séjour du : au :

Référence du séjour : Ville de départ :



RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Qui exerce l'autorité parentale ? Père Mère Tuteur

Nom, prénom

Adresse :

CP : Ville :

Tél. 1 : Tél. 2 :

Email :

Nom, prénom

Adresse :

CP : Ville :

Tél. 1 : Tél. 2 :

Email :

Si le jeune est confié à une institution

Dénomination :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. :

Email :

Personne à contacter :

Tél. astreinte 24 h/24 h :

À QUI TÉLÉPHONER EN CAS D'URGENCE ?

Nom, prénom

Tél. 1 : Tél. 2 :

AUTORISATION PARENTALE (à remplir obligatoirement)

Je soussigné(e) , père, mère, tuteur, (rayer les mentions inutiles)

1. autorise mon fils - ma fille /le - le jeune à pratiquer les activités organisées par le centre de vacances, dans les conditions définies dans la fiche descriptive du séjour dont nous avons pris connaissance ;
2. autorise le responsable du séjour à le (la) faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins ;
3. m'engage à payer la part des frais de séjour restant à ma charge, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'interventions chirurgicales éventuelles ;
4. m'engage, en cas de retour anticipé pour raison d'inadaptation ou de renvoi, à prendre en charge les suppléments dus à un retour individuel, ainsi que les frais d'accompagnement d'un animateur.

A Le

Signature :
Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Email : @



RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Obligation de joindre à ce dossier une photocopie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations, maladies déjà contractées et déclarées)

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale dont dépend le responsable de l'enfant :

N° d'assuré social ou assuré MSA

Le responsable de l'enfant bénéficie-t-il d'une mutuelle ou d'une assurance ?

Oui Non, si oui, adresse :

CP : Ville :

N° adhérent ou de police :

Couverture Maladie Universelle (CMU) : Oui Non

Si oui, joindre obligatoirement une photocopie de l'attestation à jour ainsi qu'une photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Votre enfant a-t-il des problèmes :

- d'asthme ? Oui Non

- de scoliose ? Oui Non

- d'incontinence ? Oui Non

- d'allergie ? Oui Non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Votre enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour :

Oui Non,

si oui, joindre une copie de l'ordonnance et les médicaments correspondants, avec leur notice et dans leur emballage d'origine

Dernières interventions chirurgicales subies (avec date) :

Existe-t-il des contre-indications pour des activités :

Oui Non, si oui, préciser :

Votre enfant est-elle réglée ? Oui Non

Votre enfant porte-t-il des lunettes ? Oui Non

Si oui, précisez à quels moments il peut s'en passer ou s'il doit les porter en permanence :

Donnez la référence des verres :

Œil droit : œil gauche :

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ?

Oui Non, si oui, précisez lequel :

Autres renseignements concernant la santé de l'enfant :



Vacances POUR TOUS

Séjours linguistiques
de la LIGUE de l'enseignement

Droit à l'image Demande d'autorisation

À REMETTRE lors de l'inscription



FICHE D'AUTORISATION À PHOTOGRAPHIER, À FILMER

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Demeurant

Agissant en qualité de,

Cocher la case correspondante

Père Mère Tuteur légal

Autorise l'équipe d'encadrement et l'organisateur du séjour :

Référence : du : au :

À photographier et à filmer l'enfant (nom, prénom) :

Autorise la Ligue de l'enseignement organisateur/producteur dudit séjour à représenter, sans limitation de durée, la ou les photographies ou films pris pour les usages suivants :

Cocher la case correspondante

Publications nationales et régionales de Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement.

Présentations sur des blogs, sites internet et réseaux sociaux édités par Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement.

Fait à : le

Signature des responsables légaux du participant :



Attestation d'aptitude

préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)

→ À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive
- le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e)

Titulaire du diplôme

N°

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
 - Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
 - Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
 - Nager sur le ventre pendant 20 mètres
 - Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Épreuves effectuées avec brassières sans brassière de sécurité

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
 - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
 - pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Plonger et nager au moins 50 mètres
 - pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :

Nom et prénom : Qualification :

Établissement d'appartenance :

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif :

Fait le : à

Signature :

Cachet :



Nom, prénom
de l'enfant

Sexe

Age

Colo

Séjour du

au

FICHE INDIVIDUELLE DE TROUSSEAU

Nb	VETEMENTS	Arrivée centre	Départ centre	Observations
6	tee-shirt			
6	Slips/ culottes			
6	Paires de chaussettes			
1	Pyjamas			
2	Pantalons/ Jeans			
2	Survêtement x2			
1	Blouson/ veste/ Anorak			
2	Pull chaud			
2	Sweet shirt			
1	K-WAY ou vêtement de pluie (indispensable)			
	CHAUSSURES			
1	Paire de baskets			
1	Chaussures de marche			
1	Pantoufles / chaussons			
	DIVERS			
1	Duvet ou Sac de couchage			
1	Lunettes de soleil			
1	Gants (pour les séjours hiver)			
1	Bonnet (pour les séjours hiver)			
1	Serviette de table			
1	Casquette			
1	Mouchoirs			
1	1 sac pour le linge sale			
1	1 petit sac à dos pour les balades			
1	1 gourde ou petite bouteille			
1	1 veilleuse si l'enfant en a besoin			
1	Appareil de photo (facultatif)			
	POUR LA TOILETTE			
1	Serviette de toilette			
1	Trousse de toilette			
1	Bonnet de douche (cheveux longs)			
	SUPPL. SEJOUR CANI- TRAPPEUR / SEJOUR P'TIT AVENTURIER / VERTIGINEUX & DECOIFFANT			
1	Paire de chaussures de marche			
1	Veste ou Sweat chaud			
1	Lampe de poche			
	SUPPL. SEJOUR CIRQUE & TRAMPO			
1	Paire de chaussette propre par jour pour le trampoline			

Cette liste est indicative et laissée à l'appréciation des parents...

- Il est conseillé de marquer les vêtements au nom et prénom de l'enfant.
- Eviter toutes choses ou objets de valeur, et les vêtements qui craignent les activités de plein air.